

Le Proviseur

A
Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves du CM2 à la 1^{ère}

DJ/ch
LN°068-017
Dossier suivi par le Proviseur adjoint

Al Maayssra, le 8 mai 2018

Objet : procédure de réinscription 2018-2019 (classes de CM2 à 1^{ère})

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la réinscription des élèves actuellement scolarisés au lycée Nahr Ibrahim s'effectuera du 21 mai au 2 juin 2018.

Vous recevrez à cet effet une fiche à compléter présentant les langues et options disponibles ainsi que le règlement financier mis à jour (un exemplaire par famille).

Ces 2 documents seront à remettre ensemble au professeur principal pour les classes de 6^{ème} à 1^{ère} et au secrétariat du primaire pour les classes de CM2.

La date limite de dépôt des documents est fixée au 2 juin 2018.

Ce n'est qu'après le règlement de l'acompte effectué et les décisions d'orientation arrêtées en fin d'année scolaire que la réinscription deviendra définitive.

Passée cette date, les places seront considérées comme vacantes et attribuées aux nouvelles inscriptions.

Les familles ne souhaitant pas réinscrire leurs enfants devront remplir un formulaire de départ auprès du secrétariat du Proviseur adjoint pour le secondaire ou du secrétariat du Directeur d'école pour le primaire.

Le Proviseur

Dominique JAVEL